



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 15 Octobre 2020**

Nombre de membres en exercice : **61**  
 Nombre de membres présents : **54**  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : **5**  
 Nombre de membres excusés : **0**  
 Nombre de membres absents : **2**

**Date de convocation :**  
**8 octobre 2020**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :**

**20 OCT. 2020**

**et affichage le :**

**20 OCT. 2020**

**3 - Domaine et Patrimoine**

**3.1 - Acquisitions**

**Objet : Commune de Vire Normandie – Parc d'activités économiques la Papillonnière :  
 acquisition de la parcelle AS n° 610**

L'an 2020, le 15 octobre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 8 octobre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 8 octobre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD	x				
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>PERIGNY</b>						
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x					
<b>PONTECOULANT</b>						
M. Jean-Pierre MOURICE	x					
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>						
M. Manuel MACHADO	x					
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>						
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE			
<b>BEAUMESNIL</b>						
M. Gilles PORQUET	x					
<b>CAMPAGNOLLES</b>						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x					
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>						
M. Denis JOUAULT	x					
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>						
M. Jean-Claude RUAULT	x					
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>						
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	x					
M. Olivier JEANNEAU	x					
Mme Colette JOUAULT	x					
Mme Bernadette LEROY	x					
M. Georges RAVENEL	x					
<b>PONT-BELLANGER</b>						
M. Christian MARIETTE	x					
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>						
M. Maurice ANNE	x					
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>						
Mme Catherine GARNIER	x					
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>						
Mme Annick ALLAIN	x					
M. Alain DECLOMESNIL				X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	x					
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
M. Eric MARTIN	x					
Mme Natacha MASSIEU	x					
Mme Sandrine SAMSON	x					
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN			
<b>VALDALLIERE</b>						
M. Jean-Paul ANGENEAU			X : Mme Isabelle BACHELOT			
Mme Isabelle BACHELOT	x					
M. Frédéric BROGNIART	x					
Mme Caroline CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Brigitte MENNIER	x					
Mme Sabrina SCOLA						x
<b>VIRE NORMANDIE</b>						
M. Marc ANDREU SABATER	x					
Mme Marie-Noëlle BALLE	x					
Mme Cindy BAUDRON	x					
M. Lucien BAZIN	x					
Mme Marie-Ange CORDIER	x					
M. Serge COUASNON	x					
Mme Nicole DESMOTTES	x					
M. Corentin GOETHALS	x					
Mme Catherine MADELAINE	x					
M. Gilles MALOISEL	x					
M. Pascal MARTIN	x					
M. Gérard MARY	x					
Mme Marie-Odile MOREL				X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Valérie OLLIVIER	x					
M. Régis PICOT						x
Mme Jane PIGAULT	x					
Mme Annie ROSSI	x					
M. Guy VELANY	x					
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>		<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>			
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>54</b>			
<b>Quorum</b>			<b>31</b>			
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>59</b>			

**M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Par délibération des 26 septembre et 15 décembre 2016, la commune de Vire Normandie a décidé de céder, à la SCI du Bocage Virois, les parcelles cadastrées section AS n° 390 et 397 devenues AS n° 610, en vue de permettre, sur ce foncier, de 1 720 m<sup>2</sup>, situé sur le Parc d'Activités La Papillonnière, le développement de la Société Fiduciaire et Comptable (SOFICOM) implantée depuis 2005 sur ce site.

L'acte de vente a été signé le 7 avril 2017 pour un montant de 27 520 € HT soit 33 024,00 € TTC.

Afin de maîtriser le délai de concrétisation du projet, l'acte de vente prévoyait l'obligation, pour l'acheteur, de revendre ce terrain à la commune de Vire Normandie, au prix d'achat initial, dans l'hypothèse où l'acquéreur n'aurait pas réalisé le projet de construction ayant motivé la vente dans un délai de 24 mois compté à partir de la date de signature de la mutation.

Ce délai de 24 mois ayant expiré et la SCI ayant confirmé renoncer à son projet de développement, la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, désormais seule compétente en matière de création et de gestion des parcs d'activités économiques, peut exercer ce droit de rachat du foncier en vue de le rétrocéder ultérieurement à un nouvel acteur économique désireux de se développer sur ce parc d'activités.

**Suivant les avis favorables de la commission « attractivité du territoire » réunie le 7 octobre 2020 et du bureau communautaire réuni le 5 octobre 2020, il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :**

- Décider l'acquisition à la SCI du Bocage Virois de la parcelle cadastrée section AS n° 610 au prix de 33 024 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir auprès de l'Office Notarial Virois, ainsi que tout document relatif à cette mutation.
- Préciser que les frais d'acquisition seront supportés par l'acquéreur : la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

## VOTE

### Vote au scrutin ordinaire à main levée :

Pour : **59**                      Contre : **0**                      Abstentions : **0**

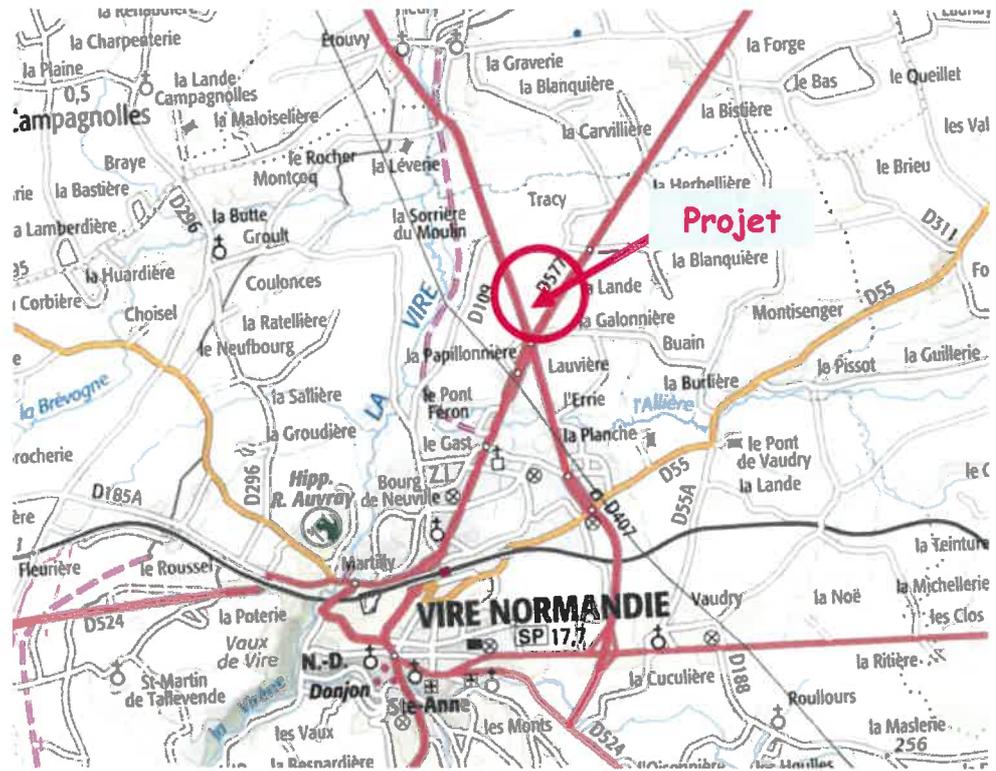
Adopté à la majorité                       Adopté à l'unanimité                       Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION



PLAN MASSE

